



Cahier des charges

de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Formation des cadres sportifs

Discipline :

Cours Généraux

Niveau :

Moniteur Sportif Initiateur*

Opérateur de Formation :

Fédération Wallonie Bruxelles - AG Sport (ADEPS)

Version du 15/07/2019



* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène.

**TABLE DES MATIERES DU CAHIER DES CHARGES REFERENTIEL DES COURS GENERAUX ADEPS
MONITEUR SPORTIF INITIATEUR**

0	Introduction du cahier des charges / référentiel de formation	5
1.	DONNEES ADMINISTRATIVES	6
1.1	Informations concernant l'AG Sport (ADEPS)	6
1.2	Introduction générale de la formation	6
1.3	Homologation et certification	6
2.	REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES.	8
2.1	Moniteur Sportif Initiateur (compétences générales)	9
2.1.1	Pré requis du Moniteur Sportif Initiateur (MSIn)	9
2.1.2	Profil de fonction du Moniteur Sportif Initiateur	9
2.1.3	Public cible du Moniteur Sportif Initiateur	9
2.1.4	Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Initiateur	9
2.1.5	Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Initiateur	9
3.	DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MSIn.).	10
3.1	Schéma de base d'organisation de la formation et des éditions d'évaluation de la formation Moniteur Sportif Initiateur	10
3.2	Ouverture/fermeture/annulation d'une édition d'évaluation	10
3.3	Informations diverses	10
3.4	Durée théorique de la formation Moniteur Sportif Initiateur	11
3.5	Documents administratifs à fournir par le candidat	11
3.6	Communication des données personnelles	11
3.7	Modalités d'inscription (préalable et définitive)	12
3.8	Modalités paiement en ligne	12
3.9	Droit de rétractation - effets de la rétractation	12
3.10	Modalités particulières (langue - handicaps divers - photos - documents, manque à l'éthique,...)	13
4.	REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS GENERAUX (MSIn.).	15
4.1	Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	16
4.1.1	Ma formation de cadre sportif (CG 111)	17
4.1.2	Statut social et fiscal du moniteur sportif (CG 112)	22
4.1.3	Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales (CG113)	27
4.2	Thématique 2 : Didactique et méthodologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).	32
4.2.1	Apprentissage et contenus en fonction de l'âge (CG 121)	33
4.2.2	Mon action avant, pendant et après « ma séance » (CG 122)	38
4.2.3	Le Multimédia au service de l'apprentissage sportif (CG 123)	43

4.3	Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).	48
4.3.1	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle (CG 131)	49
4.3.2	Un support à l'activité physique : la « machine humaine » (CG 132)	54
4.3.3	Déficiences et pratiques sportives : organisation du "HandiSport" (CG 133).	59
4.3.4	Recommandations de base pour une bonne pratique physique (CG 134).	64
4.4	Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).	69
4.4.1	Prévention dans les activités sportives (CG 141)	70
4.5	Thématique 5 : Ethique et déontologique (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).	75
4.5.1	Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif (CG 151)	76
4.6	Volumes horaires et modules de formation : Moniteur Sportif Initiateur	81
4.7	Pondération et crédits « Moniteur Sportif Initiateur »	82
4.8	Support de formation	83
4.9	Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)	83
5.	REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES.	84
6.	REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	85
6.1	Délai d'organisation des évaluations	85
6.2	Objectif des évaluations	85
6.3	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	85
6.4	Publicité des accès aux évaluations	86
6.5	Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations	86
6.6	Contenus et exigences des évaluations	87
6.7	Forme, type et durée des évaluations des connaissances	87
6.8	Répartition des points lors des évaluations « Moniteur Sportif Initiateur »	88
6.9	Rappel des pondérations et crédits « Moniteur Sportif Initiateur »	89
6.10	Règlementation des évaluations	90
6.10.1	Première session	90
6.10.2	Seconde session	91
6.11	Exemples de résultats après pondération des modules et thématiques	92
6.11.1	Situation fictive de résultat du candidat 1 (MSIn.) (avec didacticiel des calculs)	92
6.11.2	Situation fictive de résultat du candidat 2 (MSIn.)	93
6.11.3	Situation fictive de résultat du candidat 3 (MSIn.)	93
6.12	Validité des évaluations	94
6.13	Nombre de sessions d'évaluation	94
6.14	Constitution du jury d'évaluation	95
6.15	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal).	95
6.16	Motivation du résultat en délibération	95

6.17	Procédure de communication des résultats aux candidats	97
6.18	Recours et procédures	97
7.	CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger).	99
7.1	Dossier administratif à construire	99
7.2	Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	99
7.2.1	Base / recevabilité de la demande de VAF	99
7.2.2	Eléments à présenter pour une VAF	100
7.3	Frais de procédure pour VAF	101
7.4	Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)	101
7.4.1	Où envoyer le dossier VAF ?	101
7.4.2	Comment envoyer le dossier VAF ?	101
7.4.3	Quand solliciter un dossier VAF ?	102
7.5	Analyse concernant la demande de VAF	102
7.6	Décisions concernant la demande de VAF	102
7.7	Situations particulières concernant des dispenses octroyées.	103
7.8	Cas particuliers des candidats ayant déjà validé le module de cours CG 142 " Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins »)" dans le cadre des cours généraux du niveau MS Initiateur.	104
8.	REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE	106
	ANNEXES	107

0 Introduction du cahier des charges / référentiel de formation

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme "délégataire de la formation" seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (**« *fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues* »**) doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 08/12/06 :

« Art. 41. § 1er. Le Gouvernement désigne les fédérations et les associations habilitées à organiser les formations qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération ou de l'association désignée, il arrête pour chaque type et chaque niveau de formation un cahier des charges portant sur :

- 1° Les champs de compétences;*
- 2° Les modalités d'organisation;*
- 3° Le programme et le contenu;*
- 4° Les conditions d'accès;*
- 5° Les modalités de l'évaluation;*
- 6° Les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants;*
- 7° Les conditions de dispenses de modules de formation;*
- 8° Les modalités de l'homologation des brevets. »*

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au cahier des charges référentiel,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épique les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours,...

1. DONNEES ADMINISTRATIVES

1.1 Informations concernant l'AG Sport (ADEPS)

Fédération Wallonie Bruxelles
Administration Générale du Sport
Direction : Vie Fédérale
Service : Formation de cadres sportifs
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Tél : 02/413 20 76
Fax : 02/413 29 10
Personne de contact : Monsieur Valéry GERARD
du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45 et 13h45 à 16h00
e-mail : adeps.coursgeneraux@cfwb.be

1.2 Introduction générale de la formation

Aujourd'hui, de nombreuses fédérations sportives imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres ADEPS pour l'animation de leurs stages sportifs.

Des brevets dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La première étape consiste à s'inscrire aux cours généraux organisés par l'ADEPS et destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

La réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.

Des dispenses partielles ou totales des cours généraux sont possibles pour certaines catégories d'étudiants et de diplômés. (voir section 7 - VAF)

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

1.3 Homologation et certification

Les brevets de *Moniteur Sportif Initiateur*, sont homologués /certifiés et donc reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation par d'autres filières - voir section 7 -) correspond à la validation de la première partie du cursus de formation en vue de l'obtention d'un brevet. A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde partie de la formation (les cours spécifiques).

A l'issue de la réussite complète, ou d'une équivalence / d'une validation (VAF) des cours généraux du niveau de qualification «Moniteur Sportif Initiateur», l'AG Sport délivre une attestation de réussite. La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde partie du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « *Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif* » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport - voir aussi les sections 7.8 et 8 -) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases :

- ***Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)***
- ***Les cours spécifiques***
- ***Le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation***

2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES.

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, au point 3 (les conditions d'accès).

Toute formation générale dispensée par un opérateur de formation doit impérativement se conformer aux profils de compétences générales visés par chaque profil de compétence spécifiques des cadres sportifs et fixés par la Fédération Wallonie Bruxelles.

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus.

La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre trois niveaux de qualifications indépendants, non hiérarchisés.

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR :	Animer - Initier - Fidéliser à la pratique sportive
--------------------------------------	---

NB : Il est possible d'envisager une qualification « animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés et issus de la formation « Moniteur Sportif Initiateur ».

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « animateur sportif » reçoit une certification fédérale et non pas un brevet homologué par l'AG Sport.

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR :	Former et consolider les bases de la performance
-------------------------------------	--

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR :	Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer
--------------------------------------	---

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- o de prérequis : *compétences préalables à la formation ;*
- o du profil de fonction : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel) ;*
- o du public cible : *public à charge du cadre sportif ;*
- o du cadre d'intervention : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.*
- o du cadre d'autonomie et de responsabilité : *cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction*

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- o Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif.
- o Thématique 2 : Didactique et méthodologie.
- o Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance.
- o Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs.
- o Thématique 5 : Ethique et déontologie.

2.1 Moniteur Sportif Initiateur (compétences générales)

2.1.1 Pré requis du Moniteur Sportif Initiateur (MSIn)

- o 16 ans minimum à la date d'examen des cours généraux MSIn.

2.1.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif Initiateur

- o Faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu.
- o Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport.
- o Animer la pratique sportive.
- o Continuer le développement des habiletés motrices générales.
- o Développer progressivement des habiletés motrices spécifiques.
- o Motiver à l'apprentissage sportif.
- o Intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective.
- o Fidéliser à une activité sportive dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie.
- o S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif.

2.1.3 Public cible du Moniteur Sportif Initiateur

- o Tous les âges.
- o Pratiquants « loisir » novices et débutants.
- o Sportifs en phase de formation de base.

2.1.4 Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Initiateur

- o Clubs (équipes structurées, écoles de sport, ...).
- o Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive.
- o Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, ...).
- o Commune (centres sportifs locaux, activité de quartier, plaine sportive, ...).

2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Initiateur

- o Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

3. DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MSIn.).

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, aux points 1 (les modalités d'organisation) et 3 (les conditions d'accès).

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation et des éditions d'évaluation de la formation Moniteur Sportif Initiateur

- o Les cours généraux sont organisés par l'A.G. Sport, sauf protocole d'accord et délégation à un opérateur.
- o Toutes les informations organisationnelles sont présentées au sein du site ADEPS www.sport-adeps.be sous la rubrique : « Formation Moniteur ».
- o Toutes ces informations sont accessibles à tous les opérateurs de formation reconnus (fédérations et institutions délégataires pour l'organisation des formations de cadres).
- o Deux formules sont proposées :
 - o **les éditions d'évaluation avec formation** : après inscription, le candidat télécharge les syllabi à partir du site www.sport-adeps.be . Il participe aux sessions de cours organisées par l'ADEPS. Il est guidé pour l'étude des matières proposées afin d'optimiser ses chances de réussite. Les dates d'examens sont fixées dans le calendrier (voir onglet examens cours généraux sur le site www.sport-adeps.be).
 - o **Les éditions d'évaluation sans formation** : après inscription, le candidat télécharge les syllabi à partir du site www.sport-adeps.be et apprend par lui-même les matières proposées. Les dates d'examens sont fixées dans le calendrier (voir onglet examens cours généraux sur le site www.sport-adeps.be).
- o L'organisation de la formation s'effectue sur base d'unités de formation (modules clairement identifiables).

3.2 Ouverture/fermeture/annulation d'une édition d'évaluation

- o Le nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une édition d'évaluation est de 100 candidats.
- o En fonction du nombre de candidats (plus de 400) et des locaux disponibles, une édition d'évaluation pourrait être adaptée.
- o Les éditions d'évaluation avec formation sont organisées en externat. En fonction notamment de la dispersion géographique des candidats, différentes éditions de formation pourraient être organisées, et ce en fonction des possibilités.
- o L'Administration Générale se réserve de droit d'annuler une édition d'évaluation si une situation exceptionnelle survient à un moment donné (auditoires loués non disponibles ; conditions météorologiques particulières ; problèmes logistiques majeurs ; ...). Les candidats inscrits recevraient des informations spécifiques par rapport aux suites réservées à ces cas de figure.

3.3 Informations diverses

- o La présence aux cours n'est pas obligatoire.
- o L'âge d'accès à la formation est de minimum 16 ans à la date de la première session d'examen prévue.
- o L'âge minimum pour l'homologation d'un diplôme spécifique par l'AG Sport (MSInitiateur) est de 18 ans.
- o L'inscription est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et de paiement des droits d'inscriptions aux éditions d'évaluation, précédées ou pas de formation.

- o Tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès aux évaluations et/ou le cas échéant débouche sur non-proclamation des résultats obtenus.
- o A titre d'exemple, les droits d'inscription pour les éditions 2017-2018 s'élèvent à 40 €uros.
- o L'accès aux cours généraux ne nécessite pas de test préliminaire ou probatoire d'aptitudes à la formation.
- o L'accès aux cours généraux ne nécessite pas la possession d'un classement, d'un grade, d'un niveau de compétence officiel,...
- o Le principe de la Valorisation d'Acquis de Formation par d'autres filières est d'application pour les Cours Généraux. Les modalités de la VAF sont précisées à la section 7 (conditions de dispense ou d'équivalence de diplôme).

3.4 Durée théorique de la formation Moniteur Sportif Initiateur

- o La durée théorique de la formation est de 23 heures en présentiel (présence aux cours dispensés par un formateur), réparties sur plusieurs jours définis au préalable (week-end ou semaine).
- o Le nombre d'heures théoriques d'examen est équivalent à 3 heures 30.
- o La charge théorique de travail¹ en non présentiel est en moyenne (suivant les candidats) estimée à +/- 36 heures.
- o La charge théorique de travail totale, présentiel (non obligatoire) et non présentiel est estimée à +/- 60 heures.

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

- o Fiche d'inscription ad hoc dûment complétée sur le site www.sport-adepts.be ou de l'opérateur de formation désigné par l'AG Sport.
- o Présentation des documents de réussite ou de dispense des cours généraux du niveau concerné (principe de VAF).
- o Copie d'un document (la carte d'identité,...) permettant la vérification de l'âge du candidat.
- o Preuve d'acquittement des droits administratifs divers.

3.6 Communication des données personnelles

- o Lors d'une inscription aux cours généraux (VAF-cours-évaluations,...) vous signifiez que vous acceptez les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- o Vos données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par ETNIC.
- o La récolte et la conservation du Numéro de Registre National a été autorisée par la Commission de la Protection de la Vie Privée le 16/05/2018 (Délibération RN n°30/2018 du 16 mai 2018).
- o Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, Adresse, numéro de registre national, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive
- o L'AG Sport se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats aux formations générales vers l'(les)opérateur(s) de formation(s) qui gère(nt) la discipline sportive identifiée par le candidat lors de son inscription.
- o Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.

¹ La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux étudiants pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires,...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus.

- o Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir 1.1 Informations concernant l'AG Sport).
- o Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- o Vos données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne du service des Formations des cadres de l'AG Sport afin d'avoir une traçabilité concernant votre parcours de formation.
- o Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- o Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des Données) un Comité de Projet a été mis en place et peut être contacté via cette adresse : protectiondesdonnees@cfwb.be

3.7 Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- o Les dates, horaires, lieux et autres renseignements importants quant à la bonne information des candidats se fera via le site internet www.sport-adepts.be
- o Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription (hors frais d'envoi) pour chaque niveau de formation seront communiqués sur le site internet www.sport-adepts.be.
- o Les procédures d'inscription en ligne sont explicitées sur le site internet www.sport-adepts.be
- o Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception de paiement. Un mail de confirmation et d'information concernant les paiements est envoyé au candidat.
- o Le paiement est réalisé via un paiement en ligne ou virement (si pas accès paiement en ligne).
- o Le paiement (virement) doit être réalisé au maximum 14 jours après la réception de la facture.
- o L'inscription définitive aux formations/évaluations est conditionnée au paiement total des droits d'inscriptions ad hoc.
- o Pour rappel, tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès aux évaluations et/ou le cas échéant débouche sur la non-proclamation des résultats obtenus.
- o Les critères d'accès aux évaluations sont notamment l'âge et le paiement effectif des droits d'inscription.
- o Les évaluations sont réalisées via un Questionnaire à Choix Multiples (QCM) pondéré suivant l'importance des modules et des thématiques (voir le chapitre : 6.9 Pondération et crédits « Moniteur Sportif Initiateur »)

3.8 Modalités de paiement en ligne

- o L'unique moyen de paiement de la formation Moniteur Sportif Initiateur est un paiement en ligne (électronique) par carte bancaire.
- o Toutes les informations concernant ce paiement se retrouvent sur le site www.sport-adepts.be.
- o Aucune données personnelles (numéro de carte - codes -....) ne sont récoltées, utilisables ou accessibles par l'AG Sport.

3.9 Droit de rétractation - effets de la rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif et ce dans un délai maximal de quatorze jours calendrier.

Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription (courriel-courrier).

Pour exercer le droit de rétractation, le candidat doit notifier celle-ci à l'Administration :

Fédération Wallonie Bruxelles
Administration Générale du Sport
Direction : Vie Fédérale
Service : Formation de cadres sportifs
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Tél : 02/413 20 76
Personne de contact : Monsieur Valéry GERARD
du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45 et 13h45 à 16h00
e-mail : adepts.coursgeneraux@cfwb.be

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique via uniquement les coordonnées indiquées supra). La date de la poste et/ou du mail faisant foi !

Le candidat peut utiliser le *modèle de formulaire de rétractation* (voir en annexe) mais sans obligation.

Le candidat qui utilise cette possibilité, recevra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le candidat transmette la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'Administration remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procèdera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement et compte bancaire que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat sollicite expressément un moyen différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur.

3.10 Modalités particulières (langue - handicaps divers - photos - documents, manque à l'éthique,...)

- o Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- o Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'écoute : compétence minimale de niveau B2¹
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1²
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1³
- o Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 15 jours ouvrables avant la 1^{ère} session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

¹ Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

² Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

³ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- o Lors des évaluations aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires,...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- o A la fin des évaluations tout candidat remettra au jury : sa fiche réponse, son questionnaire, ses prises de notes éventuelles,... et signera le registre de présence.
- o Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹ et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations
- Attitude et/ou un langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou le personnel ADEPS.
- Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations,....
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la Charte « Vivons Sport ».
-

¹ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667> .

4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS GENERAUX (MSIn.).

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, aux points 2 (le programme et le contenu), 4 (les modalités de l'évaluation) et 5 (les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants).

Le programme et le contenu de formation sont revus chaque année académique afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités de terrain. Des évaluations avec les chargés de cours, les rédacteurs, les candidats (formulaire à compléter en fin de formation par exemple, enquête de satisfaction,...), l'opérateur de formation,... sont de bons moyens en vue de l'amélioration de ces formations.

Les compétences terminales à maîtriser pour un candidat « Moniteur Sportif Initiateur », ainsi que les modules de cours en fonction de chaque thématique sont inventoriés infra (tableau synoptique).

Canevas des cours généraux du niveau "Moniteur Sportif Initiateur" (12 modules - 23 hrs, + 1 module externalisé - 8 hrs -, soit 31 hrs)

Thématique 1 (3 mod - 3 hrs) Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 (3 mod - 9 hrs) Didactique et méthodologie	Thématique 3 (4 mod - 8 hrs) Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Thématique 4 (1 mod - 1,5 hr) Aspects sécuritaires et préventifs	Thématique 5 (1 mod - 1,5 hr) Ethique et déontologie
<u>Module CG 111 (1 hr)</u> Ma formation de cadre sportif	<u>Module CG 121 (4 hrs)</u> Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	<u>Module CG 131 (3 hrs)</u> Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	<u>Module CG 141 (1,5 hr)</u> Une pratique en toute sécurité : la prévention	<u>Module CG 151 (1,5 hr)</u> Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif
<u>Module CG 112 (1 hr)</u> Statut social et fiscal du moniteur sportif	<u>Module CG 122 (3 hrs)</u> Mon action avant, pendant et après "Ma séance"	<u>Module CG 132 (3 hrs)</u> Un support à l'activité physique : la « machine humaine »	Pré-requis à l'homologation / à la certification du niveau MS Initiateur Formation externalisée, déléguée à un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport	
<u>Module CG 113 (1 hr)</u> Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	<u>Module CG 123 (2 hrs)</u> Le Multimedia au service de l'apprentissage sportif	<u>Module CG 133 (1 hr)</u> Déficiences et pratiques sportives : organisation du "HandiSport"	<u>Module 1.4 * (8 hrs)</u> Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif	
		<u>Module CG 134 (1 hr)</u> Recommandations de base pour une bonne pratique physique		
* Cours à présence obligatoire				

4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

▪ *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Comprendre et de se référer aux notions élémentaires de responsabilité civile et pénale.
 - Se situer dans le cadre institutionnel régentant le sport dans la Fédération Wallonie-Bruxelles.
 - Comprendre le profil du paysage sportif belge.
 - Se référer aux règles de base d'une activité sportive.
 - ...
-
- *Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation : 15%*
 - *Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 3*
 - *Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :*
 - CG111_ Ma formation de cadre sportif
 - CG112_ Statut social et fiscal du moniteur sportif
 - CG113_ Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales

4.1.1 Ma formation de cadre sportif (CG 111)

o **Résumé :**

L'objectif de ce module consiste à situer et à décrire les cursus de formations de cadres sportifs de la fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agira, entre autres, de dresser les différents profils "métiers" et les différents référentiels : emplois, compétences, formations, évaluation, validation et certification.

o **Concepts / mots-clés :**

Cadre sportif

Cadre institutionnel

Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation

o **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat peut se situer dans le cadre institutionnel régissant le sport dans la Fédération Wallonie-Bruxelles		V		
Le candidat comprend les domaines d'intervention et les fonctions des différents niveaux de moniteur sportif en Fédération Wallonie-Bruxelles		V		
Le candidat comprend quelles compétences sont nécessaires aux différents niveaux de moniteur sportif en Fédération Wallonie-Bruxelles		V		
Le candidat comprend le métier de « moniteur sportif »		V		
Le candidat comprend la finalité des cours généraux dans la formation de « moniteur sportif »		V		

o **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					01:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:10
Temps total en présentiel (hh:mm) :					01:10
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

o **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 6.9) :**

- Pondération de la thématique 1 dans le cursus : 15 %
- Pondération du module 1 dans la thématique 1 : 20 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnel du Sport en FWB.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Initiateur)	

o **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>
<u>Cours Généraux Niveau 3</u>	X

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.1.2 Statut social et fiscal du moniteur sportif (CG 112)

o **Résumé :**

L'objectif de cette unité de formation est de fournir aux futurs moniteurs sportifs des réponses aussi claires que possibles sur les aspects légaux de leur pratique.

Dans le module vu au cours de la formation générale du «Moniteur Sportif Initiateur», le statut social et fiscal du moniteur sportif est abordé dans ses principaux aspects. Le régime du volontaire, de l'indépendant complémentaire et du vacataire, statuts les plus usuels pour les collaborateurs sportifs seront particulièrement développés. Le statut de sportif rémunéré sera aussi évoqué.

Dans le module vu au cours de la formation générale du «Moniteur Sportif Educateur», ce sont les notions de responsabilité civile et pénale qui sont détaillées. Le degré de responsabilité et les risques auxquels les moniteurs sportifs sont confrontés lorsqu'ils interviennent dans l'encadrement de groupes sont abordés sous l'angle de questions, de cas et d'exemples concrets.

Cette «double» unité de formation est volontairement laissée en une partie unique, à savoir qu'elle rassemble les modules du niveau «Moniteur Sportif Initiateur» et du niveau «Moniteur Sportif Educateur». Cette organisation permettra à chacun de s'informer plus avant sur les aspects légaux et juridiques de sa pratique.

o **Concepts / mots-clés :**

Statut social

Statut fiscal

Rémunération

o **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat peut répondre à ses obligations légales en matière de statut social et fiscal		V		
Le candidat connaît les différents types de statut qu'un moniteur sportif peut avoir		V		
Le candidat comprend les contrats appliqués à ces différents statuts		V		
Le candidat connaît les moyens de rémunérations appliqués à son activité		V		

o **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
211	**
212	*
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					01:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					01:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:15
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

o **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 6.9) :**

- Pondération de la thématique 1 dans le cursus : 15 %
- Pondération du module 2 dans la thématique 1 : 40 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine législatif et juridique du Sport en FWB.

o **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>
<u>Cours généraux niveau 3</u>	X
<u>Dirigeant de club</u>	X
<u>Dirigeant sportif de Fédération</u>	X
<u>Gestionnaire d'infrastructures sportives</u>	X

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.1.3 Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales (CG113)

o **Résumé :**

La pratique du sport s'inscrit dans un paysage sportif organisationnel et réglementaire qu'il importe de comprendre si l'on exerce des responsabilités d'encadrant sportif. Le moniteur sportif ou l'officiel adhère à un club et en devient un des acteurs déterminants en raison de son contact direct avec les sportifs. Il doit donc en connaître le fonctionnement.

Cette unité de formation entend offrir au candidat moniteur sportif une perception claire de la place qu'il occupe dans le paysage sportif. Outre l'ancrage du club dans le mouvement sportif, le moniteur sportif devrait aussi mesurer pleinement son intégration dans la communauté locale. Ceci nous amènera à développer brièvement la notion de politique de club et à mettre en exergue l'influence que les moniteurs sportifs devraient exercer à ce niveau.

o **Concepts / mots-clés :**

Club

Fédération communautaire

Fédération nationale

o **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat peut se situer dans le cadre institutionnel régentant le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles		V		
Le candidat comprend le rôle que joue un moniteur sportif dans un club		V		
Le candidat comprend le rôle du club envers ses membres et la fédération dont il dépend		V		
Le candidat comprend la place des fédérations et des Mouvements Olympique/Paralympique dans le paysage organisationnel sportif		V		
Le candidat sait envisager la planification stratégique d'un club sportif		V		

o **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					01:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					01:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:15
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

o **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 6.9) :**

- Pondération de la thématique 1 dans le cursus : 15 %
- Pondération du module 3 dans la thématique 1 : 40 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnelle du Sport en FWB.

o **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>
<u>Cours généraux niveau 3</u>	X

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.2 Thématique 2 : Didactique et méthodologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).

▪ *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Maîtriser les techniques d'animation d'une séance : préparer, gérer et évaluer.
 - Utiliser les moyens didactiques adéquats et faire preuve de méthode pour faciliter l'accès et l'apprentissage de base d'une activité sportive.
 - Adapter les contenus de séances en fonction du public et du niveau rencontré.
 - ...
-
- *Pondération de l'évaluation de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » dans le cursus de formation : 35%*
 - *Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 3*
 - *Modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : descriptifs voir infra*
 - *Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :*
 - CG121_Apprentissage et contenu en fonction de l'âge
 - CG122_Mon action avant, pendant et après « Ma séance »
 - CG123_Le Multimédia au service de l'apprentissage sportif

4.2.1 Apprentissage et contenus en fonction de l'âge (CG 121)

o **Résumé :**

Après avoir introduit le concept d'apprentissage moteur, cette unité de formation présente les étapes importantes du développement moteur de l'individu, allant de la petite enfance jusqu'à la personne âgée. Ensuite, pour chaque tranche d'âge, cette unité de formation détaille comment adapter le contenu et l'approche pédagogique en fonction des caractéristiques de la population.

o **Concepts / mots-clés :**

Apprentissage moteur

Apprentissage social

Acte moteur

Développement moteur

o **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat adapte le contenu des séances en fonction du public et du niveau rencontré		V		
Le candidat comprend les différentes formes d'apprentissage (social et moteur)		V		
Le candidat connaît les règles pour favoriser un développement sur le long terme		V		
Le candidat connaît les différentes étapes de l'apprentissage moteur		V		
Le candidat connaît les caractéristiques du développement moteur à différents moments du développement de l'enfant/du jeune		V		
Le candidat connaît les caractéristiques du développement moteur pour les adultes/personnes âgées		V		

o **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
123	*
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					04:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:30
Temps total en présentiel (hh:mm) :					04:30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	04:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:30
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					08:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	08:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

o **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 6.9) :**

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 35 %
- Pondération du module 1 dans la thématique 2 : 40 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'apprentissage moteur.
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Initiateur)	

o **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>
<u>Bachelier / Master en Education Physique</u>	X

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.2.2 Mon action avant, pendant et après « ma séance » (CG 122)

o **Résumé :**

Cette unité de formation porte sur l'intervention de l'initiateur sportif, à savoir toutes les décisions et actions qu'il prend afin d'assurer l'encadrement de groupes de sportifs novices et/ou débutants. Son objectif premier consiste à faire découvrir la discipline en veillant au maintien d'un climat positif favorable à la pratique du sport à long terme. L'initiateur se doit également de développer, chez les sportifs en formation de base, les fondamentaux indispensables à leur évolution future en s'appuyant autant que faire se peut sur une approche ludique et en conservant un regard attentif au maintien de la motivation. Ce chapitre vise à instruire le moniteur sur ses rôles à jouer avant, pendant et après les séances. Des pistes de fonctionnement, d'organisation, d'action ou encore de gestion des séances sont proposées dans le but d'assurer un suivi efficace des sportifs.

o **Concepts / mots-clés :**

Encadrement de groupe sportif
Préparation de séance
Planification/programmation de séance
Animation
Jeu

o **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat maîtrise les « savoirs supports » des techniques de base d'animation d'une séance				V
Le candidat connaît les moyens didactiques adéquats et les méthodes pour faciliter l'accès et l'apprentissage d'une activité sportive		V		
Le candidat connaît les éléments aidant à la préparation d'une séance		V		
Le candidat connaît les méthodes pour intervenir dans une séance selon le bon ou moins bon déroulement		V		
Le candidat comprend les objectifs d'un échauffement		V		
Le candidat connaît les outils de gestion de groupe		V		

o **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
222	**
223	*
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					03:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:30
Temps total en présentiel (hh:mm) :					03:30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	03:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:30
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					04:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	04:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

o **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 6.9) :**

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 35 %
- Pondération du module 2 dans la thématique 2 : 50 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la pédagogie et de la didactique
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Initiateur)	

o **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>
<u>Bachelier / Master en Education Physique</u>	X
<u>Cours généraux niveau 2</u>	X
<u>Cours généraux niveau 3</u>	X

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.2.3 Le Multimédia au service de l'apprentissage sportif (CG 123)

o **Résumé :**

Cette unité de formation est une sensibilisation à l'utilisation du multimédia dans l'intervention de l'initiateur sportif. Son objectif est d'informer sur les balises à prendre en considération afin de pouvoir utiliser le multimédia à divers moments lors d'une séance. D'autres modules de formation envisagés à d'autres niveaux amèneront le moniteur sportif, quel que soit son champ d'intervention, à réfléchir et de là envisager ces outils avec d'autres perspectives (notamment l'optimisation des facteurs de performances, l'évaluation à l'entraînement, l'évaluation en compétition, ...). Cette thématique sera aussi parfois développée davantage dans le cadre des formations spécifiques aux différentes disciplines.

Une utilisation pertinente et cohérente de ce nouvel « outil » désormais plus accessible, doit permettre aux différents acteurs (sportif et encadrant) du dispositif d'apprentissage de donner du sens aux actions effectuées. Est-il besoin de rappeler aux moniteurs sportifs toute l'importance de l'image dans la prise de conscience du schéma corporelle comme facteur déterminant dans l'apprentissage moteur. Bien utilisé, le multimédia pourra aussi permettre de rendre l'apprenant plus autonome et responsable de ses apprentissages.

o **Concepts / mots-clés :**

Multimédia

Application/outil informatique/pédagogique

Apprentissage

Apprentissage moteur

o **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat maîtrise les « savoirs supports » de l'intégration du multimédia aux technique de base d'animation d'une séance				V
Le candidat connaît les balises didactiques afin de cibler la plus-value dans l'accès et l'apprentissage d'une activité sportive		V		
Le candidat comprend les avantages apportés par l'utilisation d'un outil technologique dans le processus d'apprentissage moteur		V		
Le candidat comprend la démarche intellectuelle dans le choix d'un outil technologique ayant pour but, l'analyse vidéo d'un geste sportif		V		

o **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
121	*
234	*
322	*
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					02:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:20
Temps total en présentiel (hh:mm) :					02:20
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	02:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:20
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					01:30
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	01:30	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

o **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 6.9) :**

- Pondération de la thématique 2 dans le cursus : 35 %
- Pondération du module 3 dans la thématique 2 : 10 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la pédagogie et de la didactique d'une part et dans le domaine multimédia en pédagogie d'autre part
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Initiateur)	

o **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.3 Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).

▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Comprendre et de se référer aux principaux facteurs de base déterminants de l'activité sportive : anatomie, biomécanique, physiologie, psychologie, ...
- ...
- **Pondération de l'évaluation de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » dans le cursus de formation : 30%**
- **Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance »: 4**
- **Modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance »: descriptifs voir infra**
- **Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :**
 - CG131_Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle
 - CG132_Un support à l'activité physique : la « machine humaine »
 - CG133_Déficiences et pratiques sportives : organisation du « Handisport »
 - CG134_Recommandations de base pour une bonne pratique physique

4.3.1 Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle (CG 131)

o **Résumé :**

L'acte d'éduquer et d'entraîner loin d'être purement technique est avant tout un acte social et affectif où les émotions sont constantes. Qu'on le veuille ou non, par sa façon d'être, sa façon de communiquer, le climat qu'il crée autour de lui, l'entraîneur exerce une influence sur ses sportifs non seulement sur les plans technique et physique mais aussi sur le plan psychologique.

Ce constat motive une philosophie de formation qui est une approche orientée vers le développement personnel du moniteur sportif, ses compétences émotionnelles et relationnelles, sa capacité d'installer un environnement et un climat favorables au développement psycho-émotionnels des sportifs qu'il encadre. Le développement de l'attitude du moniteur sportif constitue la priorité de ce module.

Premier niveau du programme de formation de cadres relatif aux aspects psycho-émotionnels, ce module de la formation initiateur propose une approche ciblée sur le moniteur sportif à travers quatre grandes dimensions qui sont l'émotion, la motivation, la communication et la confiance en soi. Afin de développer une conscience de soi plus fine, quatre « défis » sont proposés : « comment optimiser ma gestion émotionnelle ? », « comment optimiser ma communication », « comment optimiser ma motivation ? » et « comment optimiser ma confiance en soi ». De manière très concrète chaque défi comprend un volet théorique et un volet pratique.

Pour les opérateurs de formation, ce module CG133 sera obligatoirement la référence de base pour soutenir la mise au point éventuelle de cours spécifiques relatifs à la dimension psycho-émotionnelle.

o **Concepts / mots-clés :**

Motivation
Gestion émotionnelle
Communication
Confiance en soi

o **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend les éléments et les facteurs motivationnels qui « déclenchent » et/ou « entretiennent » la pratique d'une activité sportive		V		
Le candidat connaît les éléments permettant d'optimiser la dimension « Emotion »		V		
Le candidat connaît les éléments permettant d'optimiser la dimension « Communication »		V		
Le candidat connaît les éléments permettant d'optimiser la dimension « Motivation »		V		
Le candidat connaît les éléments permettant d'optimiser la dimension « Confiance en soi »		V		

o **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
232	*
336	*
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					03:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:20
Temps total en présentiel (hh:mm) :					03:20
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	03:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:20
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					06:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	06:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

o **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 6.9) :**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 30 %
- Pondération du module 1 dans la thématique 3 : 35 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique ou en Psychologie	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie de l'apprentissage ou de la psychologie sportive
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Educateur)	

o **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>
<u>Bachelier / Master en Education Physique</u>	X

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.3.2 Un support à l'activité physique : la « machine humaine » (CG 132)

o **Résumé :**

Dans le cadre d'un cours dont l'objectif est de former de futurs moniteurs sportifs, la compréhension de la « machine » dont le sportif va se servir pour pratiquer son sport est indispensable. L'objectif de cette unité de formation n'est pas de former des médecins, ni de comprendre le fonctionnement fin des mécanismes cellulaires. Mais lorsqu'il s'agira de comprendre pourquoi un enfant a besoin de boire quand il joue ou lorsqu'il faudra analyser pourquoi un ensemble d'entraînements donnés n'a pas permis d'augmentation de la performance, un minimum de compréhension sur le fonctionnement du corps humain sera de rigueur.

o **Concepts / mots-clés :**

Structure du corps humain
Développement
Cellule/tissu
Système/appareil
Métabolisme
Alimentation

o **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend les bases de fonctionnement du corps humain au repos		V		
Le candidat comprend les bases structurelles du corps humain		V		
Le candidat comprend les bases de fonctionnement du corps humain dans un contexte d'exercice physique		V		
Le candidat comprend comment l'organisme organise et maîtrise un mouvement		V		
Le candidat comprend les bases du métabolisme du corps humain		V		
Le candidat connaît l'impact d'une activité physique sur les systèmes physiologiques		V		

o **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
134	*
233	**
331	*
332	*
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					03:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:30
Temps total en présentiel (hh:mm) :					03:30
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	03:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:30
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					06:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	06:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

o **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 6.9) :**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 30 %
- Pondération du module 2 dans la thématique 3 : 35 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Educateur)	

o **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>
<u>Bachelier / Master en Education Physique</u>	X
<u>Cours généraux niveau 2</u>	X
<u>Cours généraux niveau 3</u>	X

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.3.3 Déficiences et pratiques sportives : organisation du "HandiSport" (CG 133).

o Résumé :

Depuis 2005 et la publication du décret inclusion, il semble de plus en plus évident que des ponts peuvent être jetés entre les fédérations dites « valides » et les fédérations handisportives. En effet, depuis de nombreuses années et dans de nombreuses disciplines, des sportifs porteurs d'une déficience pratiquent leur activité physique de prédilection dans des clubs affiliés à des fédérations traditionnelles. Il semblait donc évident de pouvoir sensibiliser les futurs encadrants de ces fédérations à une vision globale du paysage handisport.

Ce module présentera en détails l'organisation du handisport en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également au niveau belge et international.

Il présentera également les différentes spécificités et les différentes caractéristiques du handisport (telles que classification, matériel adapté, possibilité d'aides matérielles, possibilité de formations complémentaires ...). Ces points permettront à chaque formé de se faire une idée des démarches à réaliser pour favoriser la prise en charge inclusive des personnes présentant des besoins spécifiques dans des structures « valides ».

Cette première approche se précisera lors du module CG233 : Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'Athlète présent dans les cours généraux éducateurs.

o Concepts / mots-clés :

Handisport
Déficiences

o Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend l'organisation du handisport en Fédération Wallonie-Bruxelles		V		
Le candidat comprend l'organisation du handisport à l'étranger		V		
Le candidat connaît les caractéristiques et aides principales possibles pour développer le handisport dans son club ou sa discipline		V		
Le candidat connaît le système de classification des activités « Handisport »		V		
Le candidat connaît le matériel requis pour la pratique des activités « Handisport »		V		

o Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
235	*
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					01:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					01:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:15
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					04:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	04:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

o **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 6.9) :**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 30 %
- Pondération du module 3 dans la thématique 3 : 10 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique (finalité « didactique » ou « entraînement ») ou Kinésithérapie	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'accompagnement, de l'encadrement et/ou de l'entraînement sportif pour les athlètes handisports

o **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.3.4 Recommandations de base pour une bonne pratique physique (CG 134).

o **Résumé :**

La pratique d'une activité physique engendre des effets bénéfiques sur la santé. Cela n'est plus à démontrer. Cependant, certaines conditions de pratique doivent être remplies pour conserver cette vertu hygiénique des activités physiques. Cette unité de formation aura pour objectif de rappeler au candidat « Moniteur Sportif Initiateur » les avantages d'une pratique physique régulière tout en rappelant les grands principes pour réaliser une activité en toute sécurité.

o **Concepts / mots-clés :**

Activité physique
Recommandations OMS
Echauffement
Souplesse
Hydratation
Alimentation

o **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaît les recommandations de base pour une activité physique dans une perspective de santé		V		
Le candidat connaît les recommandations de bases en matière d'hydratation		V		
Le candidat connaît les recommandations de bases en matière de nutrition		V		
Le candidat connaît les objectifs et méthodes pour un échauffement efficace		V		
Le candidat connaît les recommandations générales de l'OMS		V		

o **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
132	*
233	*
332	*
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					01:00
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:15
Temps total en présentiel (hh:mm) :					01:15
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	01:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:15
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

o **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 6.9) :**

- Pondération de la thématique 3 dans le cursus : 30 %
- Pondération du module 4 dans la thématique 3 : 20 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique en Education Physique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé "cours généraux" ou Moniteur Sportif Educateur)	

o **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>
<u>Bachelier / Master en Education Physique</u>	X
<u>Cours généraux niveau 3</u>	X

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.4 Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).

▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents.
 - Réagir en cas d'accident bénin.
 - ...
-
- **Pondération de l'évaluation de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus de formation : 10%**
 - **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs »: 1 + 1** module de formation sécuritaire externalisé à réaliser/valider avant, pendant ou après la formation spécifique disciplinaire. La validation de ce module est un prérequis à l'homologation / la certification d'un brevet à vocation pédagogique par l'Administration Générale du Sport de la FWB.
 - **Modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs »:** descriptifs voir infra
 - **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
 - CG141_Une pratique en toute sécurité : la prévention

4.4.1 Prévention dans les activités sportives (CG 141)

o **Résumé :**

Les accidents lors des loisirs actifs sont courants. Il existe une série de mesures qui permettront éventuellement de minimiser leur survenue et leur impact sur l'intégrité physique de la personne qui subit ces accidents. L'objectif de cette unité de formation n'est pas de donner une recette toute faite pour chaque accident mais une démarche générale qui est d'application dans diverses situations.

o **Concepts / mots-clés :**

Accidents sportifs
Sécurité et prévention
Responsabilité
Service/produit/organisation

o **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat maîtrise les éléments qui permet de prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents				V
Le candidat connaît son rôle et celui d'un organisateur de divertissement actif en matière de prévention d'accident		V		
Le candidat connaît les différents types d'accident sportifs		V		
Le candidat connaît le cadre réglementaire en matière de sécurité et de prévention de la pratique sportives		V		
Le candidat connaît les étapes d'une analyse de risque		V		

o **Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)**

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					01:30
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:20
Temps total en présentiel (hh:mm) :					01:50
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	01:30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:20
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

o **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

o **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 6.9) :**

- Pondération de la thématique 4 dans le cursus : 10 %
- Pondération du module 1 dans la thématique 4 : 100 %

o **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un brevet Adeps (ou assimilé) à « vocation sécuritaire » ou « managérial »	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la prévention dans le cadre des loisirs actifs.

o **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>
<u>Brevet de secourisme</u>	X
<u>Brevet de sauvetage aquatique</u>	X
<u>Bachelier / Master en Sciences Médicales ou Paramédicales</u>	X

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.5 Thématique 5 : Ethique et déontologique (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).

▪ *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- S'intégrer dans une structure de club associatif.
 - Agir en se référant aux règles de base de l'éthique du métier de cadre sportif et du sport.
 - ...
-
- *Pondération de l'évaluation de la thématique 5 « Ethique et déontologie » dans le cursus de formation : 10%*
 - *Nombre de modules de la thématique 5 « Ethique et déontologie »: 1*
 - *Modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie »: descriptifs voir infra*
 - *Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :*
 - CG151_Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif

4.5.1 Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif (CG 151)

o **Résumé :**

Cette unité de formation envisage la fonction de moniteur sportif sous les points de vue de la déontologie, de l'éthique et bien entendu de la morale.

Le moniteur sportif est à la fois celui qui sait et celui qui conduit. Il donne les moyens de l'action efficace tout en transmettant une culture et des valeurs. Puisqu'il accueille des enfants, des adolescents, voire des adultes pour guider leurs apprentissages en organisant leurs pratiques, pour les diriger pendant les entraînements et les compétitions, le moniteur sportif exerce pleinement les responsabilités d'un «éducateur».

o **Concepts / mots-clés :**

Morale/éthique/déontologie
Charte éthique de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Education
Intégration

o **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat agit en référant aux règles de base de l'éthique du métier de cadre sportif et du sport		V		
Le candidat comprend les notions d'éthique, morale et déontologie		V		
Le candidat comprend l'importance du Sport dans la contribution à des objectifs sociaux		V		

o **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

Temps total de présence en formation (hh:mm) :					01:30
Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :					00:10
Temps total en présentiel (hh:mm) :					01:40
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) - hh:mm	01:30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques - hh:mm	00:10
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

Temps total en non présentiel (hh:mm) :					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00	Autre : - hh:mm	00:00

o **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique"	V	PréAO ¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : ...	O

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	O	Sommative	V	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	O
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

▪ **Mode :**

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit obtenir au minimum 50% pour réussir le module

○ **Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point 6.9) :**

- Pondération de la thématique 5 dans le cursus : 10 %
- Pondération du module 1 dans la thématique 5 : 100 %

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- 1 formateur : pas de nombre maximum de candidats
- 1 auditoire de minimum 100 places avec 1 siège et 1 tablette (pour support A4) par candidats
- PAO : Projecteur, écran de projection et sonorisation

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'éthique, de la morale et de la déontologie

o **Diplômes, brevets, certifications¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance²</u>

¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.6 Volumes horaires et modules de formation : Moniteur Sportif Initiateur

Les volumes horaires pour chaque module sont repris dans le descriptif (voir Chapitre 4) de ce document.

Activités en présentiel :

- o Cours théoriques : 23 heures (présence aux cours non obligatoire, mais recommandée !)
- o Se soumettre aux examens théoriques : 3 heures 30 (présence obligatoire aux examens)

Activités en non présentiel :

- o Se préparer aux examens : +/- 36 heures.
- o Charge théorique totale de travail¹ : +/- 60 heures.

¹ La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux étudiants pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires,...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus.

4.7 Pondération et crédits « Moniteur Sportif Initiateur »

Une pondération (coefficient) est envisagée pour chaque thématique dans le cursus de formation et pour tout module de chaque thématique.

THEMATIQUE	TITRE DU MODULE	PONDERATION DU MODULE DANS LA THEMATIQUE	PONDERATION DE LA THEMATIQUE DANS LE CURSUS DE FORMATION
Cadre institutionnel et législatif	Ma formation de cadre sportif (CG 111)	20%	15%
	Statut social et fiscal du moniteur sportif (CG 112)	40%	
	Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales (CG 113)	40%	
Didactique et méthodologie	Apprentissage et contenus en fonction de l'âge (CG 121)	40%	35%
	Mon action avant, pendant et après « ma séance » (CG 122)	50%	
	Le Multimédia au service de l'apprentissage sportif (CG 123)	10%	
Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle (CG 131)	35%	30%
	Un support à l'activité physique : la « machine humaine » (CG 132)	35%	
	Déficiences et pratiques sportives : organisation du "HandiSport" (CG 133)	10%	
	Recommandations de base pour une bonne pratique physique (CG 134)	20%	
Aspects sécuritaires et préventifs	Une pratique en toute sécurité : la prévention (CG 141)	100%	10%
Cadre éthique et déontologique	Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif (CG 151)	100%	10%

Rmq : En cas de dispense de plein droit d'un ou plusieurs modules, la pondération est réalisée au prorata des autres modules à présenter au sein de la (des) thématiques.

4.8 Support de formation

Les syllabi sont téléchargeables (www.sport-adepts.be) ou peuvent être envoyés par courrier postal (sur demande dûment motivée), envoyant un mail à : adepts.coursgeneraux@cfwb.be

Des frais administratifs, d'impressions et postaux équivalents à **30€** seront réclamés pour tout envoi des syllabi.

4.9 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)

Suivant que les cours se réalisent aux niveaux techniques, pédagogiques, théoriques ou pratiques, les intervenants (chargés de cours) doivent posséder des compétences adaptées et particulières.

L'AG Sport sollicite et, in fine, désigne les intervenants en fonction du niveau de qualification (MSIn, MSeD, MSeN), de la thématique et du module de cours à dispenser.

L'AG Sport doit être capable de faire la preuve des acquis d'expérience et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

Lors de tous les cours théoriques, les intervenants doivent faire preuve d'au moins deux de ces compétences spécifiques :

- o Faire preuve (justification) d'une expérience utile effective dans le champ d'intervention.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique.
- o Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique.
- o Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.
- o ...

5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES.

Les Cours Généraux de l'AG Sport ne nécessitent nullement de stages didactiques ou pédagogiques.

6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, aux points 4 (**les modalités de l'évaluation**) et 6 (**conditions de dispenses de modules de formation**).

Les modalités définies ci-dessous tenteront de réduire au maximum la part de subjectivité que comporte toute évaluation.

Ces modalités recensent une sorte de règlement fixant les procédures d'évaluation, les règles d'évaluation, de délibération, de jury d'évaluation, des conditions de réussite, de seconde session, d'échec,...

Ces modalités d'évaluation sont déclinées pour chaque niveau de qualification.

6.1 Délai d'organisation des évaluations

La session d'évaluation pour les candidats doit s'effectuer dans un délai jugé raisonnable et au plus tard 3 mois après la fin de la formation. Tout délai complémentaire doit être motivé et justifié par l'AG Sport.

6.2 Objectif des évaluations

L'objectif de l'évaluation d'un candidat dans un champ donné est de juger son niveau de maîtrise dans :

- o l'appréhension des objectifs et des finalités d'un champ donné par rapport à :
 - un module considéré de façon isolée ;
 - plusieurs modules groupés ;
 - l'ensemble d'une thématique ;
 - plusieurs thématiques groupées.
- o l'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation qui lui a été dispensée,
- o l'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques jugées essentielles et indispensables par l'opérateur de formation pour lui permettre de prendre en charge de façon autonome et adéquate des individus (voir public cible) en groupe ou individuellement.

6.3 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

- o Les critères d'accès (non exhaustif) aux évaluations sont :
 - la réalisation effective d'une inscription en ligne en bonne et due forme ;
 - le paiement effectif des droits d'inscription au minimum 15 jours ouvrables avant la 1^{ère} session de l'épreuve d'évaluation;
 - le respect de l'âge minimal requis (présentation Carte d'Identité ou document administratif d'identification) ;
 - le respect des règles de bienséance ;
 - les principes de vie en commun ;

Les conséquences du non-respect de ces conditions, sont :

- un non accès aux évaluations finales de la formation ;
- une non proclamation des résultats obtenus ;
- une annulation de toute évaluation potentielle.
- un non remboursement de la formation.

- o Présences aux cours
 - Non obligatoires, mais recommandées lors d'éditions de formation.

6.4 Publicité des accès aux évaluations

- o Convocation systématique des candidats admissibles aux évaluations par voie officielle écrite (le courrier électronique est privilégié) par le biais de l'organisme de formation.
- o Seules les personnes admissibles aux examens sont convoquées ! En conséquence aucun candidat non inscrit et donc non invité aux évaluations ne sera accepté à l'évaluation (même s'il se présente le jour de l'évaluation).
- o Si le candidat est admis à présenter l'évaluation, son arrivée tardive à un examen écrit ne lui donne pas automatiquement droit à la durée totale prévue initialement.
- o Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.
- o Tout candidat inscrit également à l'examen MSEd. lors d'une édition d'évaluation, doit commencer par l'examen MSIn. et obligatoirement le réussir pour avoir accès à la suite. Le temps imparti pour ces deux examens débute à partir du 1^{er} examen (MSIn.) et donc, par exemple pour un examen de MSIn. débuté à 9h00, le candidat lauréat MSIn. aura jusqu'à 12h30 pour terminer son examen MSEd.
- o Un ajournement à la formation CG MSIn. ne donne pas droit à l'accès aux examens MSEd.
- o ...

6.5 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

- o Tout candidat qui ne se présente pas à une édition d'évaluation (1^{ère} ou seconde session) sera considéré comme absent.
- o Tout candidat considéré comme absent en 1^{ère} session sera automatiquement « ajourné » en seconde session d'évaluation. S'il est considéré comme absent lors de la seconde session d'évaluation, il sera « refusé »
- o Tout candidat peut justifier d'une absence. Les coordonnées de la personne de contact à prévenir sont communiquées au point 1.1 (Informations concernant l'opérateur de formation).
- o Modalités de la communication de justification d'absence : courriel à la personne de contact de l'AG Sport.
- o Délai de communication de cette demande de justification d'absence : 2 jours ouvrables après la date de l'édition d'évaluation.
- o Il n'est possible de bénéficier que d'un seul report justifié par édition d'évaluation. Au-delà, un nouveau droit d'inscription sera réclamé au candidat.
- o La légitimité du motif de report est appréciée par l'opérateur de formation (certificat médical dûment complété, certificat de décès d'un parent proche, attestation d'un employeur, attestation d'une Fédération sportive indiquant le motif d'absence, ...)
- o Le candidat arrivant tardivement peut se voir refuser l'entrée à l'évaluation par le membre du personnel en charge de la surveillance de celle-ci. **En sus, dès le moment où un candidat a quitté le lieu d'examen, tout autre candidat arrivant après se verrait irrémédiablement refuser l'entrée à l'évaluation.**
- o Tout candidat qui se verrait refuser l'accès à l'évaluation (voir supra) sera considéré comme « absent ».
- o Si le candidat est admis à présenter l'évaluation, son arrivée tardive à un examen écrit ne lui donne pas automatiquement droit à la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.
- o Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

6.6 Contenus et exigences des évaluations

- o Les savoirs et connaissances théoriques terminales à maîtriser sont indiqués au point 4 (REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS GENERAUX). Les savoirs et connaissances théoriques constituent les socles des compétences déclinées pour chaque niveau de qualification.
- o Les évaluations concernent les matières vues au cours de la formation et publiées sur le site web www.sport-adepts.be.
- o En fin d'évaluation chaque candidat remet sa grille d'évaluation (QCM), son questionnaire et signe le registre de présence.
- o Aucune photo ne peut être réalisée au cours de l'événement (grille réponse, questionnaire, ...).

6.7 Forme, type et durée des évaluations des connaissances

Les évaluations des cours généraux sont identifiées comme suit :

- o Type :
 - Sommative, certificative ... au terme des apprentissages.
- o Forme :
 - Evaluation théorique écrite, via un Q.C.M (Questions à Choix Multiples) après la formation.
 - Pour chaque thématique (Th. 2 : Didactique et méthodologie et Th.3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance) qui représente au moins 25% de la pondération de l'évaluation du cursus de formation :

Une bonne réponse :	2 point
Une mauvaise réponse :	- 1 point
Absence de réponse :	0 point

- Pour chaque thématique (Th. 1 : Cadre institutionnel et législatif ; Th. 4 : Aspects sécuritaires et préventifs et Th. 5 : Cadre éthique et déontologique) qui représente moins de 25% de la pondération de l'évaluation du cursus de formation :

Une bonne réponse :	1 point
Une mauvaise réponse :	0 point
Absence de réponse :	0 point

- Le nombre de questions aux évaluations est équivalent aux heures de cours données par module :

Une heure de cours :	5 questions
Deux heures de cours :	10 questions
Trois heures de cours ou plus :	15 questions

- o Durée des évaluations :
 - Moniteur Sportif Initiateur : 3 heures 30 min.

6.8 Répartition des points lors des évaluations « Moniteur Sportif Initiateur »

Thématique	Titre du Module	Nombre questions	Points par module à pondérer à l'intérieur de chaque thématique (voir 4.7)	Points par thématique à pondérer dans l'ensemble du cursus des CG MS Initiateur (voir 4.7)
Cadre institutionnel et législatif	Ma formation de cadre sportif (CG 111)	5	5	15
	Statut social et fiscal du moniteur sportif (CG 112)	5	5	
	Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales (CG 113)	5	5	
Didactique et méthodologie	Apprentissage et contenus en fonction de l'âge (CG 121)	15	30	70
	Mon action avant, pendant et après « ma séance » (CG 122)	15	30	
	Le Multimédia au service de l'apprentissage sportif (CG 123)	5	10	
Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle (CG 131)	15	30	80
	Un support à l'activité physique : la « machine humaine » (CG 132)	15	30	
	Déficiences et pratiques sportives : organisation du "HandiSport" (CG 133)	5	10	
	Recommandations de base pour une bonne pratique physique (CG 134)	5	10	
Aspects sécuritaires et préventifs	Une pratique en toute sécurité : la prévention (CG 141)	5	5	5
Cadre éthique et déontologique	Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif (CG 151)	5	5	5

6.9 Rappel des pondérations et crédits « Moniteur Sportif Initiateur »

Une pondération (coefficient) est envisagée pour chaque thématique dans le cursus de formation et pour tout module de chaque thématique.

THEMATIQUE	TITRE DU MODULE	PONDERATION DU MODULE DANS LA THEMATIQUE	PONDERATION DE LA THEMATIQUE DANS LE CURSUS DE FORMATION
Cadre institutionnel et législatif	Ma formation de cadre sportif (CG 111)	20%	15%
	Statut social et fiscal du moniteur sportif (CG 112)	40%	
	Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales (CG 113)	40%	
Didactique et méthodologie	Apprentissage et contenus en fonction de l'âge (CG 121)	40%	35%
	Mon action avant, pendant et après « ma séance » (CG 122)	50%	
	Le Multimédia au service de l'apprentissage sportif (CG 123)	10%	
Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle (CG 131)	35%	30%
	Un support à l'activité physique : la « machine humaine » (CG 132)	35%	
	Déficiences et pratiques sportives : organisation du "HandiSport" (CG 133)	10%	
	Recommandations de base pour une bonne pratique physique (CG 134)	20%	
Aspects sécuritaires et préventifs	Une pratique en toute sécurité : la prévention (CG 141)	100%	10%
Cadre éthique et déontologique	Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif (CG 151)	100%	10%

Rmq : En cas de dispense de plein droit d'un ou plusieurs modules, la pondération est réalisée au prorata des autres modules à présenter au sein de la (des) thématiques.

6.10 Règlementation des évaluations

L'AG Sport délibère chaque candidat et rend souverainement un avis de réussite, d'ajournement ou de refus.

Comme explicité au point 4.7 (Pondérations et crédits « Moniteur Sportif Initiateur ») une pondération est envisagée pour chaque thématique dans le cursus de formation et pour tout module de chaque thématique.

6.10.1 Première session

- o Réussite de plein droit si :
 - au moins 50% au total ;
 - au moins 50% dans chaque module ;
 - au moins 50% dans chaque thématique.
- o Réussite de plein droit malgré un (1) seul échec à un module si :
 - au moins 50% au total ;
 - au moins 50% dans chaque thématique ;
 - au moins 50% dans la thématique concernée par l'échec du module.
- o Réussite de plein droit malgré plusieurs échecs dans des modules si :
 - au moins 50% au total ;
 - au moins 50% dans chaque thématique.
 - au moins 50% dans la (les) thématique(s) des modules en échec.
- o Ajournement avec au moins un (1) module en échec si :
 - la thématique du module est en échec ;
 - tous les modules de la thématique en échec sont à recommencer.
- o Ajournement avec deux (2) ou plusieurs modules en échec si :
 - la (les) thématique(s) du (des) module(s) est (sont) en échec ;
 - tous les modules de la (des) thématique(s) sont à recommencer.
- o Ajournement pour absence non justifiée :
 - Examen complet à refaire.
- o Ajournement pour absence répétée même si justifiée :
 - Examen complet à refaire.
- o Ajournement pour absence qui n'a pas été considérée comme justifiée :
 - Examen complet à refaire.
- o Refus si fraude à l'examen ou manquement à l'éthique:
 - Une année de suspension avant un nouveau passage d'examen.

6.10.2 Seconde session

Les points obtenus par le candidat lors de la 1ère session sont réintroduits pour la seconde session au sein du programme informatique.

Le candidat est interrogé uniquement sur le (les) module(s) de la (des) thématique(s) en échec lors de la 1ère session (voir fiche individuelle de résultats).

Les nouveaux points réalisés par le candidat en seconde session remplaceront ceux de la 1ère session.

- o Réussite de plein droit si :
 - au moins 50% au total ;
 - au moins 50% dans chaque module ;
 - au moins 50% dans chaque thématique.
- o Réussite de plein droit malgré un seul échec à un module si :
 - au moins 50% au total ;
 - au moins 50% dans chaque thématique ;
 - au moins 50% dans la thématique concernée par l'échec du module.
- o Réussite de plein droit malgré plusieurs échecs dans des modules si :
 - au moins 50% au total ;
 - au moins 50% dans chaque thématique.
 - au moins 50% dans la (les) thématique(s) des modules en échec.
- o Refus avec au moins un (1) module en échec si :
 - la thématique du module est en échec ;
- o Refus avec deux (2) ou plusieurs modules en échec si :
 - la (les) thématique(s) du (des) module(s) est (sont) en échec ;
- o Refus pour absence non justifiée :
- o Refus pour absence répétée même si justifiée :
- o Refus pour absence qui n'a pas été considérée comme justifiée :
- o Refus si fraude à l'examen ou manquement éthique :
 - Une année de suspension avant un nouveau passage d'examen.

6.11 Exemples de résultats après pondération des modules et thématiques

A titre exemplatif, sont illustrés ci-dessous des résultats (situation fictive) qui sont communiqués aux candidat(e)s à la suite de leurs résultats d'évaluation (via QCM) aux différents modules CG MSIn., et ce après une pondération de chaque module et thématique (voir 6.9 Pondération et crédits « Moniteur Sportif Initiateur »).

Le 1^{er} exemple est présenté avec un « didacticiel » des calculs réalisés en fonction des diverses pondérations (modules et thématiques).

6.11.1 Situation fictive de résultat du candidat 1 (MSIn.) (avec didacticiel des calculs)

Situation fictive de résultat du candidat 1 (MSIn.)														
	Notes obtenues à l'évaluation				Pondération intra modules (%)				Notes pondérées du candidat = note du candidat / note maximum X pondération intra module				Total (%) notes pondérées du candidat	
	M1	M2	M3	M4	M1	M2	M3	M4	Mod 1	Mod 2	Mod 3	Mod 4		
T 1	3/5	4/5	4/5		20	40	40		(3/5) X 20% = 12/20	(4/5) X 40% = 32/40	(4/5) X 40% = 32/40		76,00%	
T 2	15/30	24/30	4/10		40	50	10		(15/30) X 40% = 20/40	(24/30) X 50% = 40/50	(4/10) X 10% = 4/10		64,00%	
T 3	15/30	12/30	8/10	7/10	35	35	10	20	(15/30) X 35% = 17,5/35	(12/30) X 35% = 14/35	(8/10) X 10% = 8/10	(7/10) X 20% = 14/20	53,50%	
T 4	3/5				100				(3/5) X 100% = 60/100				60,00%	
T 5	5/5				100				(5/5) X 100% = 100/100				100,00%	

Calcul après pondération des thématiques dans le cursus de formation :

$$\begin{aligned}
 & (76\% \times 15\% \text{ "coéff. pond. de la Th. 1" }) + (64\% \times 35\% \text{ "coéff. pond. de la Th. 2" }) \\
 & \quad + (53,5\% \times 30\% \text{ "coéff. pond. de la Th. 3" }) \\
 & + (60\% \times 10\% \text{ "coéff. pond. de la Th. 4" }) + (100\% \times 10\% \text{ "coéff. pond. de la Th. 5" }) \\
 & = 65,85\% \text{ au total général après pondération des thématiques}
 \end{aligned}$$

Analyse de ces résultats (candidat 1) :

Chaque thématique est réussie (au moins 50%), malgré au moins un module en échec.

Conséquences de ces résultats (candidat 1) :

La formation est réussie et le candidat recevra une attestation de réussite.

6.11.2 Situation fictive de résultat du candidat 2 (MSIn.)

Situation fictive de résultat du candidat 2 (MSIn.)													
Notes réalisées à l'évaluation				Pondération intra modules (%)				Notes pondérées du candidat = note du candidat / note maximum * pondération intra module				Total (%) notes pondérées du candidat	Total (%) après pondération des thématiques
Mod 1	Mod 2	Mod 3	Mod 4	Mod 1	Mod 2	Mod 3	Mod 4	Mod 1	Mod 2	Mod 3			
THEMA 1	1	4	4		20	40	40		4,00	32,00	32,00	68,00%	56,60%
THEMA 2	15	12	4		40	50	10		20,00	20,00	4,00	44,00%	
THEMA 3	18	16	5	6	35	35	10	20	21,00	18,67	5,00	12,00	56,67%
THEMA 4	3				100				60,00				60,00%
THEMA 5	4				100				80,00				80,00%

Analyse de ces résultats (candidat 2) :

La thématique 1 est réussie (au moins 50%), malgré un module en échec.

Les thématiques 3 - 4 et 5 sont réussies (au moins 50%).

Par contre la thématique 2 est en échec (moins de 50%).

Conséquence de ces résultats (candidat 2) :

Si le candidat est en 1^{ère} session ce dernier sera invité à présenter l'ensemble des modules de la thématique 2. Il sera dispensé des autres modules et thématiques.

Si le candidat est en 2^{ème} session ce dernier sera délibéré en échec. De ce fait, il devra lors d'une prochaine édition de formation repasser l'entièreté des modules et thématiques car il n'a pas obtenu au moins 60% au total pondéré.

6.11.3 Situation fictive de résultat du candidat 3 (MSIn.)

Situation fictive de résultat du candidat 3 (MSIn.)													
Notes réalisées à l'évaluation				Pondération intra modules (%)				Notes pondérées du candidat = note du candidat / note maximum * pondération intra module				Total (%) notes pondérées du candidat	Total (%) après pondération des thématiques
Mod 1	Mod 2	Mod 3	Mod 4	Mod 1	Mod 2	Mod 3	Mod 4	Mod 1	Mod 2	Mod 3			
THEMA 1	3	4	4		20	40	40		12,00	32,00	32,00	76,00%	60,98%
THEMA 2	15	16	4		40	50	10		20,00	26,67	4,00	50,67%	
THEMA 3	10	15	5	6	35	35	10	20	11,67	17,50	5,00	12,00	46,17%
THEMA 4	5				100				100,00				100,00%
THEMA 5	4				100				80,00				80,00%

Analyse de ces résultats (candidat 3) :

Les thématiques 1 et 2 sont réussies (au moins 50%), malgré au moins un module en échec.

Les thématiques 4 et 5 sont réussies (au moins 50%) sans module en échec.

Par contre la thématique 3 est en échec (moins de 50%).

Le total général (en %) après pondération des thématiques est d'au moins 60%.

Conséquence de ces résultats (candidat 3) :

Si le candidat est en 1^{ère} session ce dernier sera invité à présenter l'ensemble des modules de la thématique 3. Il sera dispensé des autres modules et thématiques.

Si le candidat est en 2^{ème} session ce dernier sera délibéré en échec.

Néanmoins, lors d'une prochaine édition d'évaluation il ne devra passer que la thématique en échec (l'ensemble des modules de cette thématique) car il a obtenu au moins 60% au total pondéré.

NB : pour bénéficier de cette particularité il lui faudra en faire part auprès des services compétents de l'AG Sport lors d'une prochaine inscription à une session d'évaluation. Sans cela les dispenses possibles ne lui seront pas octroyées automatiquement ! (Voir 7.7 Situations particulières concernant les dispenses octroyées).

6.12 Validité des évaluations

La durée de validité du certificat/de l'attestation de réussite des cours généraux est de 4 ans accomplis.

La validité peut être prorogée si, pendant ces quatre années, la formation spécifique n'a pas été organisée par l'opérateur de formation. Dans ce cas la validité est prolongée jusqu'à l'organisation de la formation attendue.

Dès qu'un module ou une thématique fait l'objet d'une réécriture avec des modifications significatives, la durée de validité est close.

Tout litige concernant cette règle par un candidat sera étudié de façon individualisée par l'AG Sport qui prendra, in fine et souverainement, une décision.

6.13 Nombre de sessions d'évaluation

L'évaluation du candidat, à chaque niveau de qualification et dans chaque champ de compétence :

- o sanctionne un niveau de qualification en fonction de critères et indicateurs définis et communiqués préalablement au candidat ;
- o porte sur le travail fourni par le candidat en fonction des finalités définies et mentionnées dans chaque champ de compétences ;
- o comprend deux sessions d'évaluations avec, pour chaque session, un jury de délibération de l'AG Sport.

Une première session sanctionne la formation dispensée.

Les résultats et le cas échéant les matières à représenter sont actées dans un document administratif envoyé à chaque candidat (type "bulletin individualisé") au terme de chaque session d'évaluation.

Une seconde session est organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la première session.

La possibilité de reporter chaque session d'évaluation un nombre de fois déterminé et suivant situations (maladie, décès d'un proche, ...) est prévue. Le candidat est informé de cette particularité (voir 6.5 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations).

6.14 Constitution du jury d'évaluation

Le jury d'évaluation connaît parfaitement les modalités d'organisation des épreuves et les niveaux de connaissances minimales à atteindre par les candidats et ce, afin de respecter notamment les mêmes exigences d'évaluation.

Le jury est constitué de membres du personnel de l'AG Sport accompagnés, le cas échéant d'invités (chargés de cours, conseiller pédagogique, experts, ...).

6.15 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal).

Un président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation. Il peut s'agir du représentant du service « Formation des cadres de l'AG Sport », d'un conseiller pédagogique, d'une personne issue des membres du jury d'évaluation.

Sur base des évaluations obtenues par le candidat aux différentes épreuves, le président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Chaque candidat remplissant les conditions d'accès aux évaluations et inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront conservées par l'AG Sport.

6.16 Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session est motivé par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation (voir phrases de délibération infra).

Phrases de délibération en 1^{ère} session :

- o La phrase : « Réussite de plein droit » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Réussite de plein droit en 1^{ère} session car au moins 50% au total, sans échec à un module.
 - Réussite de plein droit en 1^{ère} session malgré un seul échec à un module car au moins 50% au total ; au moins 50% dans chaque thématique dont celle concernée par l'échec du module.
 - Réussite de plein droit en 1^{ère} session malgré plusieurs échecs dans des modules car au moins 50% au total ; au moins 50% dans chaque thématique et au moins de 50% dans la (les) thématique(s) des modules en échec.

- o La phrase : « Ajourné car au moins une thématique en échec » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Ajournement car au moins un (1) module est en échec et moins de 50% dans la thématique au sein de laquelle se trouve l'échec du module. Tous les modules de la thématique en échec sont à représenter.
 - Ajournement car deux (2) modules ou plus sont en échec, et moins de 50% dans la thématique concernée par les modules en échec. Tous les modules de la thématique en échec sont à représenter.
- o La phrase : « Ajourné pour absence » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Ajournement en seconde session car absence non justifiée.
 - Ajournement en seconde session car absence répétée même si justifiée.
 - Ajournement en seconde session car l'absence n'a pas été considérée comme justifiée.
- o La phrase : « Refus car fraude à l'évaluation ou manquement éthique » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Refus de l'examen car fraude à l'évaluation. Pas de seconde session octroyée. Une année de suspension avant un nouveau passage d'examen.

Phrases de délibération en 2^{ème} session :

- o La phrase : « Réussite de plein droit » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Réussite de plein droit en 2^{ème} session car au moins 50% au total, sans échec à un module.
 - Réussite de plein droit en 2^{ème} session malgré un seul échec à un module car au moins 50% au total ; au moins 50% dans chaque thématique dont celle concernée par l'échec du module.
 - Réussite de plein droit en 2^{ème} session malgré plusieurs échecs dans des modules car au moins 50% au total ; au moins 50% dans chaque thématique et au moins de 50% dans la (les) thématique(s) des modules en échec.
- o La phrase : « Refusé car au moins une thématique en échec » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Refus car au moins un (1) module est en échec et moins de 50% dans la thématique au sein de laquelle se trouve l'échec du module.
 - Refus car deux (2) modules ou plus sont en échec, et moins de 50% dans la thématique concernée par les modules en échec.
- o La phrase : « Refusé pour absence » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Refus en seconde session car absence non justifiée.
 - Refus en seconde session car absence répétée même si justifiée.
 - Refus en seconde session car l'absence n'a pas été considérée comme justifiée.
- o La phrase : « Refus car fraude à l'évaluation ou manque à l'éthique » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
 - Refus de l'examen car fraude à l'évaluation ou manque à l'éthique. Une année de suspension avant un nouveau passage d'examen.

6.17 Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat est informé des modalités concernant la publicité officielle des résultats et du délai maximal après la session d'évaluation, pour l'envoi de ceux-ci.

L'envoi des résultats par courriel (courrier électronique) tant en 1^{ère} qu'en seconde session est privilégié (développement durable, rapidité de transmission des informations,).

Un délai de 15 jours ouvrables est considéré comme raisonnable.

Cette publicité des résultats contient des appréciations chiffrées, des pourcentages en fonction des pondérations des modules et des thématiques,

Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s) est (sont) fixé(s) par le jury d'évaluation au cours de la délibération et communiqué(s) au candidat.

Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire.

6.18 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, des examens et/ou des délibérations, **excepté** l'appréciation souveraine du jury et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat, en ce compris le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat pourrait donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation. Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats de l'évaluation à chaque candidat, une référence au cahier des charges est notifiée.

Les candidats disposent d'un délai de 5 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de l'AG Sport dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 3 personnes avec voix délibérative.

- o Deux représentants de l'AG Sport.
- o Un Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'AG Sport.

La chambre des recours est compétente pour étudier tout litige concernant les résultats.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qu'il soit.

7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger).

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, au point 6 (conditions de dispenses de modules de formation).

L'AG Sport peut accorder d'éventuelles dispenses totales ou partielles en fonction de nombreux cas ou situations.

Ces dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de brevets ou diplômes étrangers, ...

Ces dispenses ne sont pas automatiques et chaque situation est examinée minutieusement et comme étant une situation unique.

Ces éléments s'inscrivent dans le processus de Valorisation des Acquis de Formation (VAF). Il s'agit de la même stratégie que celle utilisée dans l'évaluation des acquis d'apprentissage.

Le principe général de cette « VAF » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences **et** des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

En cas de dispense de plein droit d'un ou plusieurs modules, la pondération est réalisée au prorata des autres modules à présenter au sein de la (des) thématiques (pas de report de cote) !

7.1 Dossier administratif à construire

Une procédure type et normalisée afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme est présentée sur le site www.sport-adepts.be rubrique « Formation Moniteur ».

Les demandes de dispenses (VAF) se réalisent uniquement via la procédure mise en ligne.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification¹ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, ...) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE.

Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.

- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Initiateur en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2 Éléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse officielle complète
 - o Lieu et date de naissance
 - o Mail
 - o Tél/Gsm.
 - o la discipline
 - o le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra),
- Tableau à voir en annexe.

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CG111 Ma formation							

¹ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

CG112 Statut							
...							

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes,... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues,... Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objective.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3 Frais de procédure pour VAF

Actuellement, aucun frais n'est sollicité pour une VAF

7.4 Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.4.1 Où envoyer le dossier VAF ?

Toutes les informations utiles se trouvent sur le site www.sport-adepts.be rubrique « Formation Moniteur ».

Des documents d'informations sont téléchargeables et la procédure en ligne est explicitée.

7.4.2 Comment envoyer le dossier VAF ?

Le dossier du demandeur doit être conçu en version électronique téléchargeable et imprimable.

Pour rappel, une procédure type et normalisée afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme est présentée sur le site www.sport-adepts.be rubrique « Formation Moniteur ».

Les demandes de dispenses (VAF) se réalisent **uniquement** via la procédure mise en ligne.

Seule cette procédure dûment réalisée fait foi pour une demande de dispense(s) totale(s) ou partielle(s). L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra permettre une analyse du dossier de demande par l'AG Sport. **Le dossier sera alors jugé irrecevable et ne sera pas traité.**

7.4.3 Quand solliciter un dossier VAF ?

Il est important d'envoyer le dossier de demande de VAF dans les délais impartis. En effet, aucune demande de dispense ne sera traitée ou ne sera prise en compte endéans **20 jours ouvrables avant une édition d'évaluation**

7.5 Analyse concernant la demande de VAF

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAF sont réalisées par l'AG Sport.

L'avis de l'AG Sport porte essentiellement sur la pertinence du dossier présenté.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAF.

7.6 Décisions concernant la demande de VAF

Sur base d'un dossier jugé recevable (cfr prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAF peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAF ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée, il peut solliciter auprès de l'AG Sport (voir coordonnées administratives 1.1), de façon argumentée, une nouvelle analyse de son dossier.

7.7 Situations particulières concernant des dispenses octroyées.

- Toute personne qui a été refusée au cours d'une ou de plusieurs sessions d'évaluation des cours généraux du niveau de qualification **Moniteur Sportif Initiateur**, peut éventuellement bénéficier de dispenses (non automatiques !) et ce sous certaines conditions préalablement définies.
 - o La formation ajournée est récente (moins de 4 ans)
 - o Le candidat possède une moyenne générale d'au moins 60%

Si ces conditions sont réunies, tous les modules au sein d'une thématique réussie (au moins 50%) peuvent être dispensés.

Attention, ces dispenses ne sont pas automatiques et doivent obligatoirement être sollicitées lors d'une nouvelle inscription à la formation MSIn. et au plus tard 15 jours ouvrables avant la date de l'évaluation.

Si le candidat ne sollicite pas cette demande de dispense en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir 1.1 Informations concernant l'AG Sport) dans les délais impartis, ce dernier se verra refuser cette disposition.

En outre, si un ou des modules se sont ajoutés au sein d'une thématique réussie, celui-ci (ceux-ci) seront proposés à l'évaluation. Les autres modules préalablement évalués seront dispensés.

En d'autres termes, le candidat pouvant bénéficier de dispenses de certains modules à la suite d'un échec global (au moins 60% au total) lors d'une session d'évaluation antérieure doit en faire la demande auprès des services compétents de l'Administration. Ces dispenses ne sont pas automatiquement attribuées.

- Pour les candidats s'inscrivant à une session d'évaluation après avoir obtenu des dispenses, afin qu'elles puissent être prises en compte, il est impératif de les communiquer auprès des services compétents de l'Administration.

Attention, dans cette situation, ces dispenses ne sont pas automatiquement introduites dans le programme informatique des cours généraux. Le candidat bénéficiaire d'une (de) dispense(s) doit obligatoirement prévenir l'AG Sport lors d'une inscription à la formation MSIn. et au plus tard 15 jours ouvrables avant la date de l'évaluation.

Si le candidat ne sollicite pas cette demande de dispense en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir 1.1 Informations concernant l'AG Sport) dans les délais impartis, ce dernier se verra refuser cette disposition.

- Aucune dispense ne sera octroyée, ni prise en compte endéans 15 jours ouvrables avant une session d'évaluation.

A titre d'exemple, pour une session d'évaluation programmée le samedi 25 juin 20XX, pour être traitées, les demandes de dispenses devront être rentrées auprès des services compétents de l'Administration au plus tard le vendredi 03 juin 20XX.

- Pour rappel, en cas de dispense de plein droit d'un ou plusieurs modules, la pondération est réalisée au prorata des autres modules à présenter au sein de la (des) thématiques (pas de report de cote) !

- Situation particulière des étudiants en éducation physique (bachelier ou master)
 - A. Les élèves /les étudiants inscrits et considérés comme réguliers en 2^{ème} ou 3^{ème} année de bachelier en éducation physique (étudiant ayant déjà validé 45 crédits ECTS au cours leur 1^{ère} année d'études ou bloc 1), ne sont pas obligés de valider les cours généraux du niveau MS Initiateur avant d'accéder à une formation spécifique d'un opérateur de formation agréé par l'Administration Générale du Sport.

Ces étudiants sont considérés « en cours de formation générale / commune à toutes les disciplines sportives ».

En fin de parcours (diplôme de bachelier obtenu), ces étudiants devront faire valider leur diplôme auprès des services compétents de l'AG Sport et au besoin valider les modules de formation théoriques pour lesquels ils n'auraient pas pu démontrer de valorisation d'acquis via leur parcours de formation en éducation physique (cfr procédure de demande de dispenses pour les cours généraux).

- B. Les élèves/les étudiants inscrits et considérés comme réguliers en 1^{ère} année de bachelier ou bloc 1 (étudiant n'ayant pas encore validé 45 crédits ECTS) doivent valider les cours généraux du niveau MS Initiateur avant d'accéder à une formation spécifique d'un opérateur de formation agréé par l'Administration Générale du Sport.

7.8 Cas particuliers des candidats ayant déjà validé le module de cours CG 142 " Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins »)" dans le cadre des cours généraux du niveau MS Initiateur.

- Les candidats pouvant faire la preuve d'avoir réussi des cours généraux du niveau MS Initiateur et déjà inscrits dans un parcours de formation spécifique avant le 01^{er} septembre 2017 ne doivent pas remplir cette condition de prérequis à l'homologation de leur brevet du niveau MS Initiateur. Il leur est cependant conseillé de suivre ce module de formation sécuritaire, gage de compétences fondamentales à l'encadrement de sportifs.
- Les candidats déjà certifiés / homologués du niveau MS Initiateur dans une discipline spécifique et désireux de poursuivre leur formation devront valider ce module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » pour être homologués aux niveaux de qualification MS Educateur. En d'autre terme, ce module constituera donc aussi un prérequis à l'homologation du niveau MS Educateur.
- Dans tous les autres cas, les candidats devront se conformer à la validation de ce module, prérequis à l'homologation de tout brevet à vocation pédagogique.
- Exemple 1 :

Je suis détenteur d'une attestation de réussite des cours généraux du niveau MS Initiateur de l'édition d'avril 2015. Je ne me suis pas encore inscrit à ma formation spécifique MS Initiateur en « discipline X ». Lors de mon inscription, après le 1^{er} septembre 2017, je devrais me conformer au cahier de charges / référentiel de formation en vigueur à cette date.

Autrement dit, je devrais valider le module de 8 hrs « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » tel que décrit pour que ma formation soit homologuée par l'Administration Générale du Sport.

- **Exemple 2 :**

Je suis détenteur d'une attestation de réussite des cours généraux du niveau MS Initiateur de l'édition d'octobre 2016. Je me suis inscrit à ma formation spécifique en « discipline Y ». Mon inscription ayant eu lieu avant le 1er septembre 2017, mon parcours de formation sera conforme au cahier de charges / référentiel de formation en vigueur à cette date.

Autrement dit, je ne devrais pas valider le module de 8 hrs « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » tel que décrit pour que ma formation soit homologuée par l'Administration Générale du Sport.

Cependant, même si ce n'est pas obligatoire, je m'engage déjà à suivre ce module de formation sécuritaire, gage de compétences fondamentales à l'encadrement de sportifs. De plus, si je souhaite poursuivre le développement de mes compétences en m'inscrivant à un autre niveau de formation (par ex. MS Educateur dans cette même « discipline Y »), la validation du module me sera réclamée en guise de prérequis à l'homologation de ce niveau de brevet.

- **Exemple 3 :**

Je suis détenteur d'un brevet MS Initiateur homologué / certifié en 2016 par l'AG Sport en « discipline Z ». Je suis aussi détenteur d'une attestation de réussite des cours généraux du niveau MS Educateur de l'édition de février 2017. Je souhaite m'inscrire à la formation MS Educateur après le 1er septembre 2017. Pour que mon brevet MS Educateur soit homologué / certifié par l'AG Sport, je devrais valider le module de 8 hrs « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » tel que décrit.

- **Exemple 4 :**

Depuis le 15 septembre 2016, je suis en cours de formation spécifique disciplinaire MS Educateur. Mon parcours de formation se réfère au cahier de charges de l'époque, qui mentionne et prévoit déjà une formation pratique aux 1ers soins en milieu sportif.

Mon brevet sera homologué / certifié par l'AG Sport tel que prévu au cahier de charges de référence / de l'époque.

8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE

Ce chapitre répond à l'Art. 40. § 1^{er} du décret du 08 décembre 2006, au point 7 (Les modalités de délivrance et d'homologation des attestations de réussite.).

A l'issue de la réussite complète, ou d'une équivalence / d'une validation (VAF) des cours généraux du niveau de qualification «Moniteur Sportif Initiateur», l'AG Sport délivre une attestation de réussite. La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

Pour rappel, la réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable à toute formation spécifique organisée par les fédérations sportives ou tout autre opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

La seconde étape est l'inscription aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation dont l'AG Sport reconnaît le cursus de formation.

A cela s'ajoute la validation du module de formation externalisé et qui s'intitule « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce dernier constitue un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

Concrètement, tout candidat à l'homologation / la certification d'un brevet à vocation pédagogique par l'Administration Générale du Sport de la FWB pourra valider cette formation sécuritaire avant, pendant ou après sa formation spécifique disciplinaire. (Voir points 4.4.2 et 7.4)

A l'issue de chaque niveau, après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes, le candidat se verra attribuer un brevet qui sera soumis à l'homologation de l'AG Sport.

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases :

- Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)
- Les cours spécifiques
- Le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation

Enfin, au terme de ce parcours de formation, une carte individuelle d'homologation sera envoyée au breveté, officialisant ainsi le niveau acquis.

ANNEXES

Annexe

Livres VI et XIV du Code de droit économique

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

— A l'attention de :

Fédération Wallonie Bruxelles
Administration Générale du Sport
Direction : Vie Fédérale
Service : Formation de cadres sportifs
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Tél : 02/413 20 76

e-mail : adepts.coursgeneraux@cfwb.be

— Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur l'inscription aux cours généraux ADEPS du niveau(*)

Moniteur Sportif INITIATEUR
Moniteur Sportif EDUCATEUR
Moniteur Sportif ENTRAINEUR

— Inscription la date du :

— Date + preuve du paiement effectué (capture écran – mail – extrait de compte,...) :

— Numéro de compte bancaire utilisé pour paiement :

— Nom du (des) candidat(s) :

— Adresse du (des) candidat(s) :

— Date :

— Signature du (des) demandeur(s) *uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier*

(*) Biffez la mention inutile.

Formulaire de demande de VAF

Pour les cours généraux du niveau MS Initiateur

Document à joindre à la demande directement opérée en ligne

DONNEES PERSONNELLES DU DEMANDEUR

Madame ☐	Mademoiselle ☐	Monsieur ☐
Nom :	Prénom :	
Date de naissance :	Nationalité :	
Adresse :		
Code postal :	Localité :	
Tél. :	GSM :	
E-Mail :		
Pays de résidence :	Discipline :	
Une dispense a-t-elle déjà été demandée auprès d'une autre instance ?		
Oui ☐	Si oui,	Quelle instance ?
Non ☐	Date :	
	Décision :	

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Doc annexé
CG111 Ma formation de cadre sportif							
CG112 Statut social et fiscal du moniteur sportif							
CG113 Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales							
CG121 Apprentissage et contenus en fonction de l'âge							
CG122 Mon action avant, pendant et après « Ma séance »							

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Doc annexé
CG123 Le multimédia au service de l'apprentissage sportif							
CG131 Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle							
CG132 Un support à l'activité physique : « la machine humaine »							
CG133 Déficiences et pratiques sportives : organisation du « Handisport »							

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Doc annexé
CG134 Recommandations de base pour une bonne pratique physique							
CG141 Une pratique en toute sécurité : la prévention							
CG151 Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif							